



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 novembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 20 novembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par la Présidente du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé présenté par M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général ; ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Belgique, de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de l'Allemagne, de l'Indonésie, du Niger, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'Afrique du Sud, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne », tenue le mercredi 18 novembre 2020.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte de l'exposé et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Inga Rhonda **King**
Présidente du Conseil de sécurité



Annexe I

Exposé de M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général

Qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer mes condoléances les plus sincères à la famille de l'ancien négociateur en chef palestinien et Secrétaire général de l'Organisation de libération de la Palestine, Saeb Erekat, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple palestiniens, pour cette perte inestimable. Comme nous le savons tous, Saeb a consacré sa vie à la quête pacifique de la justice, de la dignité et de la réalisation des droits légitimes des Palestiniens. Il n'a jamais renoncé à l'idée que les négociations sont le seul moyen de mettre fin à l'occupation et de créer un État palestinien indépendant, souverain et démocratique. Il a défendu son peuple avec fierté et fermeté.

Malheureusement, je dois également présenter mes condoléances aux familles et aux collègues des sept soldats de la paix de la Force multinationale et Observateurs qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions la semaine dernière.

Qu'ils reposent tous en paix.

Nous nous réunissons aujourd'hui alors que les Palestiniens et les Israéliens poursuivent leurs efforts pour prévenir et enrayer la propagation de la pandémie mortelle de maladie à coronavirus (COVID-19). Cependant, après des semaines d'une tendance à la baisse, le nombre de cas augmente de nouveau.

Gaza reste la préoccupation la plus immédiate et la plus urgente. Ses infrastructures en ruine, les mauvaises conditions de vie qui y règnent et son système de santé fragile font qu'elle n'a pas les moyens de faire face à une augmentation importante de cas. Une épidémie majeure aurait des conséquences catastrophiques pour les 2 millions de Palestiniens qui vivent dans la bande de Gaza, déjà touchés par de sévères restrictions à la liberté de circulation et d'accès, des cycles d'escalade violente et des années de grave crise humanitaire et socioéconomique.

C'est pourquoi je me félicite de la décision de l'Autorité palestinienne de reprendre la coordination avec Israël pour ce qui est des affaires civiles et des questions de sécurité. Je remercie Israël d'avoir confirmé que les accords bilatéraux existants continuent de régir les relations entre les deux parties, en particulier dans le contexte des affaires économiques, civiles et de sécurité.

Je tiens à remercier tout le monde, en particulier nos collègues palestiniens et israéliens, ainsi que toute l'équipe du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et nos partenaires, d'avoir travaillé d'arrache-pied et d'avoir proposé des idées originales et constructives au cours des six derniers mois afin de relever ce défi de taille.

J'ai déjà exprimé l'espoir que la reconnaissance de l'interdépendance des Israéliens et des Palestiniens pourrait, avec un peu de volonté et d'initiative politiques, se traduire par des progrès concrets vers un règlement du conflit. Les deux parties doivent comprendre l'importance de respecter la validité et l'applicabilité constante du cadre qu'elles ont accepté comme étant celui qui régit leurs relations. Bien que les accords existants ne répondent pas aux aspirations du peuple palestinien à la paix, à la sécurité et à disposer d'un État, ils constituent la base centrale sans laquelle il sera impossible d'envisager la reprise de négociations sérieuses.

Huit mois après le début de la pandémie, le taux de chômage chez les Palestiniens est alarmant : 121 000 Palestiniens ont perdu leur emploi à la suite du premier confinement, et le nombre d'emplois a diminué de 17 % à Gaza. Quelque 40 % des ménages palestiniens ont perdu plus de la moitié de leurs revenus au cours de cette période, et les taux d'insécurité alimentaire ont grimpé en flèche.

Selon les derniers rapports, la reprise sera lente et partielle. Les femmes et les enfants restent les premières victimes de l'effet conjugué de la pandémie et de la crise socioéconomique dans le territoire palestinien occupé. Ils sont confrontés à un risque accru de violence domestique et à un accès limité aux services d'appui.

Pour faire face à cette situation d'urgence, l'ONU et ses partenaires continuent de fournir une aide humanitaire et au développement essentielle. Depuis le début de la pandémie, près de 85 000 tests et pièces de matériel de laboratoire de pointe ont été livrés, ainsi que plus de 5,5 millions d'articles pour la protection et le contrôle des infections. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont également fourni des dizaines de respirateurs, d'appareils de surveillance, de lits et d'autres équipements hospitaliers essentiels.

En outre, l'ONU apporte son appui à plusieurs installations de quarantaine à Gaza en leur fournissant des articles non alimentaires, renforce les efforts de communication publique et forme des professionnels de la santé. Grâce aux accords provisoires négociés par l'ONU et mis en œuvre par l'Organisation mondiale de la Santé, le transfert de patients en dehors de Gaza et l'importation de fournitures humanitaires destinées à la population palestinienne se poursuivent. J'espère qu'avec la reprise de la coordination, ces mesures supplémentaires ne seront plus nécessaires.

Je reviens à nouveau sur l'appel lancé par le Secrétaire général aux autorités israéliennes et palestiniennes pour qu'elles réexaminent et améliorent la nature de leurs relations économiques. Il est plus que jamais opportun et dans l'intérêt des deux parties de prendre des mesures concrètes pour relever ce défi commun. L'ONU est prête à contribuer à ce processus.

Toutes les parties peuvent prendre des mesures immédiates pour faciliter la circulation des marchandises à destination et en provenance de Gaza et pour accroître les échanges commerciaux entre la bande de Gaza, Israël et la Cisjordanie occupée. Lorsque les conditions sanitaires le permettront, Israël peut délivrer un nombre important de permis pour les travailleurs et les commerçants palestiniens de Gaza. Israël doit également prendre des mesures pour faire avancer les nombreux dossiers fiscaux en suspens et transférer des recettes suffisantes au Gouvernement palestinien chaque mois – un minimum de 500 millions de shekels – pour lui permettre de poursuivre ses opérations et de faire face à la crise de la COVID-19.

Bien que son budget soit actuellement réduit au minimum, l'Autorité palestinienne doit envisager de prendre des mesures en vue de procéder à une réforme des dépenses, conformément aux recommandations de la Banque mondiale, afin d'être à même de fournir un soutien au revenu de base à tous les ménages vulnérables. Je prends note des discussions en cours sur la perspective d'une réconciliation interpalestinienne et j'espère sincèrement que les parties seront capables de surmonter les obstacles de longue date à la tenue d'élections.

Fait inquiétant, le 3 novembre, les autorités israéliennes ont procédé à la démolition la plus importante des 10 dernières années en Cisjordanie occupée, détruisant plus de 70 structures, notamment des maisons, dans le village bédouin de Homsa el-Bqaiiaa, dans la zone C. Soixante-treize personnes ont été déplacées, dont 41 enfants. Leur vulnérabilité est aggravée par l'arrivée de l'hiver et par la pandémie de COVID-19 en cours. Les démolitions de maisons à Jérusalem-Est ont également repris au cours de la période considérée, après une pause de plusieurs semaines.

Au total, 153 structures appartenant à des Palestiniens dans la zone C et à Jérusalem-Est ont été démolies ou saisies, ce qui a provoqué le déplacement de 96 Palestiniens, dont 22 femmes et 51 enfants, et a eu des conséquences sur quelque 1 400 autres personnes. Ces démolitions et saisies ont été effectuées au motif

que les propriétaires n'avaient pas pu produire de permis de construire délivrés par Israël, dont l'obtention reste pratiquement impossible pour les Palestiniens. En outre, trois structures ont été démolies par leurs propriétaires pour éviter de payer des amendes supplémentaires.

Le 28 octobre, les autorités israéliennes ont coupé une conduite financée par des donateurs qui alimentait en eau 14 communautés d'éleveurs dans la zone de Massafer Yatta à Hébron, où vivent environ un millier de personnes. Dans le contexte de la pandémie, priver ces communautés d'eau pourrait avoir des conséquences sanitaires particulièrement graves.

Le 2 novembre, le Gouvernement israélien a informé la Haute Cour de justice qu'il ne démolirait pas le village bédouin de Khan el-Ahmar au cours des quatre prochains mois. Dans son explication, le Gouvernement a cité les restrictions liées à la COVID-19 et des « considérations supplémentaires » comme raisons du report et indiqué qu'il utiliserait ce délai supplémentaire pour s'employer à trouver un accord avec les habitants.

Je réitère mon appel aux autorités israéliennes pour qu'elles cessent de démolir et de saisir les biens des Palestiniens, et qu'elles mettent fin à leurs efforts visant à réinstaller des communautés en Cisjordanie occupée. Ces mesures sont contraires au droit international et pourraient compromettre les chances de créer un État palestinien viable et d'un seul tenant.

Le 15 novembre, les autorités israéliennes ont lancé la procédure d'appel d'offres pour la construction de 1 200 logements dans la colonie de Giv'at Hamatos, ce qui constitue une autre source de préoccupation. S'il se matérialise, ce projet viendrait renforcer l'anneau de colonies entre Jérusalem et Bethléem en Cisjordanie occupée. Il nuirait aussi considérablement aux perspectives d'un futur État palestinien d'un seul tenant et à la réalisation d'une solution négociée prévoyant deux États, fondée sur les lignes de 1967, et avec Jérusalem pour capitale des deux États. Je demande que cette démarche soit annulée.

De violents incidents sporadiques ont malheureusement encore eu lieu dans certaines parties du Territoire palestinien occupé au cours de la période considérée. À Gaza, des militants ont tiré deux roquettes et lâché deux ballons incendiaires en direction d'Israël, sans qu'aucun blessé ne soit signalé. En représailles, les Forces de défense israéliennes (FDI) ont tiré cinq obus et missiles sur Gaza. Là aussi, aucun blessé n'a été signalé.

En ce qui concerne la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, un Palestinien a été tué et 21 autres blessés, dont huit enfants, au cours d'affrontements, d'attaques, de perquisitions, d'arrestations et d'autres incidents. Un soldat israélien a quant à lui été blessé. Le 30 octobre, les soldats israéliens ont ouvert le feu sur un véhicule palestinien qui circulait près de Jénine, blessant trois enfants. Les circonstances de l'incident restent floues et les FDI affirment que le véhicule représentait une menace.

Le 4 novembre, un officier des forces de sécurité palestiniennes qui n'était pas en service et qui, selon les FDI, avait tiré en direction de soldats israéliens, a été abattu près de Houara, au sud de Naplouse. Le 8 novembre, un Palestinien, qui aurait tenté de commettre une attaque au couteau près d'Hébron, a été blessé et arrêté par les forces de sécurité israéliennes.

Par ailleurs, les colons ont perpétré 17 attaques contre des Palestiniens, blessant un enfant et causant des dégâts matériels. Les Palestiniens ont mené 23 attaques contre des colons et d'autres civils israéliens en Cisjordanie, qui ont fait quatre blessés et causé des dégâts matériels. Alors que la saison de la récolte des olives se poursuit,

des colons ont endommagé des oliveraies et des champs agricoles palestiniens. Plus de 190 arbres ont été brûlés ou autrement endommagés, et de grandes quantités de fruits auraient été prélevées.

Sur une note positive, comme les années précédentes, des centaines de volontaires palestiniens et israéliens ont rejoint les agriculteurs palestiniens de Cisjordanie pour aider à la récolte des olives et les protéger du harcèlement et de la violence. Tous les auteurs de violence doivent avoir à répondre de leurs actes.

À ce jour, le déficit de financement considérable de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) s'élève à 115 millions de dollars pour les mois de novembre et décembre. Pour la première fois, l'UNRWA prévoit de ne pas être en mesure de payer les salaires et les dépenses dans leur intégralité, ce qui aura un impact sur 28 000 membres du personnel. Principal fournisseur d'aide directe, souvent vitale, à nombre des 5,7 millions de réfugiés palestiniens, l'Office joue un rôle essentiel.

Afin de maintenir une assistance cruciale dans la région, notamment une aide alimentaire pour 1,5 million de réfugiés indigents à Gaza et en Syrie, des soins médicaux de première ligne indispensables à la lutte contre la COVID-19 dans 58 camps de réfugiés, et l'éducation de plus d'un demi-million d'étudiants, l'UNRWA a besoin d'urgence de 70 millions de dollars pour faire face à ses obligations immédiates. Je saisis cette occasion pour exhorter une fois de plus la communauté internationale à agir rapidement et à verser les fonds nécessaires pour que l'Office puisse continuer à fournir ses services vitaux, en contribuant à prévenir des risques graves pour la stabilité, que la région n'est tout simplement pas en mesure d'affronter.

Je vais maintenant aborder brièvement les évolutions sur le plan régional et j'aimerais commencer par saluer la première visite du Ministre des affaires étrangères de Bahreïn en Israël aujourd'hui pour rencontrer les dirigeants israéliens, ainsi que le Secrétaire d'État des Etats-Unis, M. Pompeo, et signer plusieurs accords bilatéraux. Je suis d'accord avec la déclaration faite par le Ministre plus tôt dans la journée selon laquelle l'avenir de la paix au Moyen-Orient exige une résolution du conflit israélo-palestinien, et j'espère que cette visite y contribuera également.

En ce qui concerne le Golan, si la situation en matière de sécurité est restée globalement stable, les événements survenus en début de journée montrent à quel point le climat est instable. Les FDI ont frappé des cibles en Syrie en réponse à la découverte par leurs soldats d'engins explosifs improvisés à proximité de la ligne de cessez-le-feu. Les FDI ont informé la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) que, en réponse aux tentatives de nuire à ses forces, Israël a mené une opération de représailles contre des cibles en Syrie utilisées par les Iraniens et leurs mandataires.

Les autorités syriennes ont informé la FNUOD que deux soldats des forces armées syriennes avaient été tués dans l'attaque des FDI. La FNUOD continue d'appeler les deux parties à la plus grande retenue et de leur rappeler leurs obligations de respecter l'Accord de 1974 sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes et de s'abstenir de toute action susceptible d'entraîner une détérioration de la situation entre Israël et la Syrie.

Lors des consultations sur la résolution 1701 (2006) qui se sont tenues hier, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et le Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique ont informé en détail le Conseil de sécurité de la situation au Liban. La situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban est également demeurée calme.

Je tiens à insister sur le fait que les dirigeants israéliens et palestiniens doivent étudier toutes les possibilités qui s'offrent à eux de faire renaître l'espoir afin de parvenir à la solution des deux États. Au sein de la communauté internationale, nous devons les aider à résoudre le conflit conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, au droit international et aux accords préalables.

Comme je l'ai souligné, avec la volonté politique nécessaire, chacun pourrait prendre des mesures concrètes – mesures qui pourraient commencer à changer fondamentalement la dynamique entre les deux camps et préparer le terrain pour une éventuelle reprise du dialogue. Ce travail doit commencer sérieusement et s'accompagner de gestes concrets pour créer un horizon politique légitime.

Il est impératif que le Quatuor pour le Moyen-Orient, les principaux partenaires arabes et les dirigeants israéliens et palestiniens tirent parti des récents faits nouveaux survenus dans la région et s'engagent à nouveau de toute urgence sur la voie d'une véritable négociation. L'ONU reste déterminée à aider les Israéliens et les Palestiniens dans leurs efforts pour revenir à un processus politique légitime qui apportera la paix tant attendue que les deux parties réclament et méritent.

Annexe II

Déclaration de M^{me} Karen Van Vlierberge, Représentante permanente adjointe de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

Je voudrais commencer en exprimant nos plus sincères condoléances au peuple palestinien suite à la disparition de Saeb Erekat, Secrétaire général de l'Organisation de libération de la Palestine, ainsi qu'à sa famille. Saeb Erekat était un défenseur infatigable de la solution des deux États par la voie de la négociation.

La Belgique partage cette vision d'une solution négociée fondée sur la coexistence de deux États, avec la ville de Jérusalem comme future capitale de ces deux États, conformément aux paramètres internationalement agréés. Nous regrettons de constater que, sur le terrain, la multiplication des faits accomplis va à l'encontre de cet objectif et risque de le briser à jamais. Nous appelons à nouveau toutes les parties à s'investir pour créer un environnement propice à la reprise des négociations et à agir en ce sens.

La politique de colonisation israélienne et ses mesures connexes continuent sans relâche. Cette politique est non seulement illégale au regard du droit international, y compris la résolution 2334 (2016), mais elle est également contreproductive. Elle mine toute confiance nécessaire pour reprendre un dialogue constructif et des négociations crédibles.

Nous partageons les profondes préoccupations exprimées par le Haut-Représentant de l'Union européenne suite à la décision des autorités israéliennes d'ouvrir la procédure d'appel d'offres pour la construction de logements dans une nouvelle colonie à Giv'at Hamatos. Les chefs de missions de l'Union européenne et d'autres pays qui partagent nos vues ont pu le constater sur le terrain encore cette semaine. Les constructions de colonies dans certaines zones sensibles sont de nature à anéantir la possibilité de Jérusalem en tant que capitale partagée et à empêcher toute continuité entre Jérusalem-Est et le reste du territoire palestinien. Toute initiative dans ce sens doit être dénoncée avec la plus grande vigueur si nous voulons laisser une chance à une solution des deux États viable et crédible.

Dans le même esprit, il nous faut rappeler notre responsabilité commune de faire une distinction, dans nos échanges, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967, comme nous y appelle le paragraphe 5 de la résolution 2334 (2016). La différenciation est aussi un outil de prévention de la colonisation et de l'annexion, quelles que soient sa dénomination et sa portée.

La destruction de plus de 80 structures dans le village de Khirbet Homsa el-Bqaiiaa constitue un exemple affligeant de l'augmentation alarmante du nombre de démolitions et de confiscations, y compris de structures et de projets humanitaires, dans la zone C en Cisjordanie. Cette tendance est d'autant plus préoccupante dans le contexte de la pandémie actuelle et de son impact humanitaire significatif sur des communautés déjà fragiles. Nous appelons les autorités israéliennes, conformément au droit international humanitaire, à arrêter les démolitions, à réparer les projets affectés ou à compenser les dommages subis.

En outre, nous sommes particulièrement préoccupés par la démolition d'écoles. Comme tous les enfants du monde, les enfants palestiniens ont droit à l'éducation. La Belgique appelle donc les autorités israéliennes à ne pas exécuter les ordres de démolition des écoles de Ras al-Tin, Jinba et Khirbet el-Fakhit, ainsi qu'à protéger les 52 écoles de Cisjordanie qui risquent d'être démolies.

Nous sommes fortement préoccupés par la crise économique et fiscale en Palestine, exacerbée par la suspension de la coordination civile et sécuritaire avec Israël et par la pandémie actuelle. Nous saluons l'annonce de la reprise de la coordination entre l'Autorité palestinienne et Israël sur la base des accords précédents, compte tenu de son impact sur la population palestinienne et en tant que mesure de confiance. Nous appelons Israël à prendre également des mesures pour souligner son engagement à l'égard de ces accords.

Nous appelons toutes les factions palestiniennes à s'investir de bonne foi dans la réunification de Gaza et de la Cisjordanie sous une autorité légitime unique et démocratique. Nous encourageons vivement la tenue d'élections démocratiques en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est et à Gaza. Dans cette perspective, il importe de préserver l'espace laissé à la société civile palestinienne et le plein exercice des libertés publiques.

En conclusion, je tiens à souligner le rôle important que joue l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient en l'absence d'une solution durable, non seulement pour les réfugiés palestiniens, mais également pour la viabilité de la solution des deux États et pour la stabilité et la sécurité régionales. Le maintien d'un soutien politique et financier fort et prévisible de la communauté internationale est important, d'autant plus dans le contexte de la pandémie actuelle.

Annexe III

Déclaration de M. Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : chinois et anglais]

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer mes sincères condoléances à la suite du décès de Saeb Erekat, Secrétaire général du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, et faire part de ma profonde sympathie au Gouvernement et au peuple palestiniens ainsi qu'à la famille de Saeb Erekat. Saeb Erekat a consacré toute sa vie à la libération nationale palestinienne et au règlement de la question palestinienne par la voie de négociations pacifiques, ce qui lui a valu le plus grand respect dans le monde entier. Ami de longue date du peuple chinois, il a activement promu l'amitié entre la Chine et la Palestine.

Je remercie le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé. La question de Palestine est à l'origine de l'instabilité au Moyen-Orient. De nombreuses personnes comme Saeb Erekat ont consacré leur vie entière à la recherche d'une solution. Comme l'a dit le Secrétaire général António Guterres, la communauté internationale doit poursuivre son travail essentiel et faire pression pour qu'il soit mis fin au conflit israélo-palestinien et qu'on parvienne à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Nous devons continuer à faire avancer le règlement politique fondé sur la solution des deux États. Les résolutions pertinentes, le principe de l'échange de territoires contre la paix et la solution des deux États, qui sont l'incarnation de la sagesse et des efforts de nombreuses générations, restent une base importante pour le règlement de la question palestinienne. Quelle que soit l'évolution de la situation internationale, ils doivent être observés et mis en œuvre, et il ne doit pas y avoir de retour en arrière. La résolution 2334 (2016) a qualifié sans ambiguïté les activités de colonisation dans les territoires palestiniens occupés de violations du droit international qui compromettent les perspectives de la solution des deux États.

La Chine est favorable au règlement de la question des territoires occupés en Cisjordanie, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU et à la démarcation de la frontière définitive entre la Palestine et Israël au moyen de négociations pacifiques. Nous appelons toutes les parties concernées à s'abstenir de toute action unilatérale susceptible d'aggraver le conflit. Il est notamment nécessaire d'abandonner les plans d'annexion et de mettre un terme aux activités de colonisation dans les territoires occupés. Les parties concernées doivent respecter l'accord de cessez-le-feu conclu fin août, mettre fin à la violence et éviter une escalade des tensions dans la bande de Gaza.

Nous devons continuer à coordonner et à faciliter les efforts de paix internationaux. Lors du récent débat général de la Quatrième Commission, les États Membres ont exprimé leurs vues sur la situation au Moyen-Orient et la question palestinienne et ont une fois de plus exposé leurs attentes quant à la réalisation d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. La communauté internationale, en particulier les pays ayant une influence sur la Palestine et Israël, doit adopter une position objective et impartiale, promouvoir activement la paix et le dialogue et déployer des efforts sincères en faveur du processus de paix au Moyen-Orient.

Toute initiative ou tout plan concernant la question palestinienne doit tenir compte de l'opinion des pays et des organisations régionales, à commencer par la Palestine, et des préoccupations de toutes les parties. Aucun plan qui s'écarte de la voie de la paix au Moyen-Orient ne parviendra à instaurer une paix durable. Les solutions imposées ne fonctionneront tout simplement pas. Nous constatons que la

proposition du Président Abbas de tenir une conférence internationale de la paix au début de l'année prochaine a été accueillie favorablement par les parties. La communauté internationale doit se coordonner davantage afin de créer une synergie favorable aux efforts de paix multilatéraux.

Nous devons donner la priorité aux personnes et améliorer la situation économique et humanitaire en Palestine. D'après les chiffres de l'ONU, depuis le début de l'année, 689 structures palestiniennes ont été démolies, soit un niveau record. Au début du mois, 76 structures palestiniennes ont été démolies en Cisjordanie, privant plus de 70 personnes, pour plus de la moitié des enfants, de leur foyer. La Chine est profondément préoccupée par cette situation et appelle au respect de la résolution 2334 (2016) et à la fin de la démolition des maisons palestiniennes, de la destruction des biens palestiniens et de la violence contre les civils.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-9) a porté un coup dur au développement socioéconomique de la Palestine. Nous encourageons la Palestine et Israël à aborder le problème des recettes fiscales dans le cadre de consultations et demandons instamment la levée du blocus de la bande de Gaza. Nous nous félicitons de la décision prise par l'Autorité palestinienne de reprendre la coopération avec Israël sur les questions civiles et de sécurité.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) fournit des services éducatifs, médicaux et autres services essentiels à plus de 5 millions de réfugiés palestiniens, tout en apportant une contribution importante à l'amélioration de la situation humanitaire en Palestine. L'Office est aujourd'hui confronté à d'énormes difficultés financières. Nous sommes profondément préoccupés par cette situation, et nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général à la communauté internationale pour qu'elle honore ses engagements et renforce son appui à l'Office.

La Chine soutient activement le travail de l'Office et a augmenté à plusieurs reprises ses contributions annuelles. Le mois dernier, les troussees sanitaires offertes par la Chine aux réfugiés, à l'intérieur et à l'extérieur de la Palestine, ont été livrés aux pays concernés. Ces troussees sanitaires, qui contiennent des équipements de protection individuelle, seront distribuées par l'intermédiaire de l'UNRWA aux réfugiés palestiniens en Palestine, en Jordanie, au Liban et en Syrie. Les dons de fournitures pour lutter contre la pandémie effectués par la Chine aux installations médicales de l'UNRWA ont été envoyés par voie maritime. Il s'agit d'efforts concrets qui témoignent du soutien de la Chine à la Palestine et aux autres pays arabes, ainsi qu'aux organismes des Nations Unies, dans la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Amie sincère du peuple palestinien, la Chine soutient fermement sa juste cause et ses aspirations à établir un État de Palestine pleinement souverain et indépendant sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous continuerons à fournir une assistance à la Palestine dans la mesure de nos moyens pour l'aider à lutter contre la pandémie, à développer son économie et à améliorer les moyens de subsistance de sa population. Nous continuerons à contribuer concrètement à un règlement rapide, global, juste et durable de la question palestinienne.

Annexe IV**Déclaration de M. José Singer Weisinger, Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité**

[Original : espagnol]

Nous remercions M. Mladenov de son exposé très complet.

Nous saisissons cette occasion pour présenter nos condoléances les plus sincères au peuple palestinien à la suite du décès de Saeb Erekat, qui a contribué à rapprocher Israël et la Palestine dans leur quête d'une paix durable fondée sur la solution des deux États. Bien que cette paix lui ait échappé, nous nous rappelons comment, avec pragmatisme, détermination et habileté diplomatique, il a su faire valoir les aspirations de son peuple à des moments cruciaux du processus de paix.

Par ailleurs, nous sommes profondément préoccupés par les dernières annonces de M. Philippe Lazzarini, Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), concernant le déficit de financement de l'Office et son incapacité de payer les salaires de son personnel. Nous saluons le rôle crucial que continue de jouer l'UNRWA dans la fourniture d'une aide humanitaire et les efforts qu'il déploie pour promouvoir le développement du peuple palestinien. Ce travail essentiel doit se poursuivre. C'est pourquoi nous exhortons les pays donateurs à accroître leurs contributions, qui sont aujourd'hui plus nécessaires que jamais.

Comme beaucoup de pays, la République dominicaine reste très préoccupée par la situation humanitaire à Gaza. Tout le monde a conscience de la gravité de l'état dans lequel se trouve le système de santé à Gaza. Son effondrement est imminent, étant donné que son état s'est détérioré du fait de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). De toute évidence, la pandémie continue à avoir une incidence néfaste sur la fourniture d'une assistance médicale, la sécurité alimentaire et l'économie du pays. Conjuguée à l'insécurité généralisée, à la pénurie d'électricité, au manque d'accès à l'eau potable et à l'absence de perspectives pour les jeunes, cette situation est très alarmante et constitue une menace pour le progrès des communautés, en particulier des jeunes.

Il faut faire fond sur l'ouverture et la dynamique actuelles favorisées par les accords de normalisation des relations entre Israël et les pays arabes pour promouvoir et renforcer le dialogue direct entre les parties – un dialogue authentique qui réponde aux aspirations et aux préoccupations des deux camps – en vue de construire une paix viable pour toute la région du Moyen-Orient. Dans le même ordre d'idées, nous nous félicitons des annonces faites hier dans la presse concernant la volonté de l'Autorité palestinienne et d'Israël de rétablir leurs relations sur la base des accords antérieurs.

En notre qualité de membres du Conseil de sécurité, nous sommes appelés à honorer et à mettre en œuvre le mandat que nous confie la Charte des Nations Unies, qui consiste à œuvrer pour une paix et un développement durables. Nous sommes donc tenus de travailler d'arrache-pied et de concert pour que pour ces peuples, la paix soit la règle et le conflit l'exception.

En tant que membres de la communauté internationale, nous avons vocation à être des médiateurs, des conseillers et des bâtisseurs de mécanismes qui contribuent à prévenir l'escalade des tensions et à promouvoir le dialogue. Nous ne devons ni cesser ni réduire nos efforts de coopération pour régler ce conflit qui a sapé les progrès d'un peuple et d'une région forts et résilients qui attendent à juste titre de nous que nous jouions un rôle actif dans la promotion de la paix.

Annexe V**Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé.

Je voudrais présenter mes sincères condoléances au peuple palestinien à la suite du décès du Secrétaire général du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, Saeb Erekat, dont le travail et le dévouement ont montré toute l'importance des négociations de paix et prouvé qu'Israël et la Palestine pouvaient œuvrer de concert en faveur d'une solution durable.

L'Estonie reste convaincue que, pour parvenir à une paix et une stabilité durables au Moyen-Orient, il faut une solution juste, durable et globale au conflit israélo-palestinien.

Nous avons salué la normalisation des relations entre Israël et trois pays arabes – les Émirats arabes unis, Bahreïn et le Soudan. Nous sommes convaincus qu'il s'agit là de mesures positives sur la voie qui mène à la paix et à la stabilité de toute la région. Nous saluons le rôle constructif que les États-Unis ont joué à cet égard.

Nous espérons que ces avancées régionales donneront une nouvelle impulsion à la relance du processus de paix au Moyen-Orient et encourageront les Israéliens et les Palestiniens à prendre des mesures pour régler le conflit et à relancer des négociations constructives sur toutes les questions relatives au statut final. L'instauration d'une paix durable passe par la solution des deux États grâce à des négociations directes, en tenant compte des aspirations légitimes des deux parties et des préoccupations d'Israël en matière de sécurité.

Nous exhortons les deux parties à coopérer avec les membres du Quatuor pour le Moyen-Orient, qui continue de jouer un rôle important dans les efforts visant la reprise des négociations, en collaboration avec d'autres acteurs régionaux.

En ce qui concerne la situation sur le terrain, nous appelons toutes les parties à s'abstenir de prendre des mesures unilatérales susceptibles de compromettre la viabilité de la solution des deux États. Nous demandons à Israël de mettre un terme à l'expansion continue des colonies de peuplement et aux démolitions dans les territoires palestiniens occupés, notamment à Jérusalem-Est. La récente décision de lancer le processus d'appel d'offres aux fins de la construction de logements dans une nouvelle colonie à Giv'at Hamatos et la construction prévue de près de 5 000 logements en Cisjordanie occupée sont des mesures contreproductives.

Nous condamnons en outre tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, ainsi que les actes de provocation, d'incitation à la violence et de destruction. Les deux roquettes tirées depuis Gaza vers des zones résidentielles israéliennes le week-end dernier sont l'exemple le plus récent des actes de violence que le Hamas et d'autres groupes terroristes continuent de perpétrer.

Nous nous félicitons de l'annonce faite par l'Autorité palestinienne concernant la reprise de sa coordination avec Israël. Une reprise complète de la coopération en ce qui concerne les affaires civiles et les questions de sécurité constituerait une étape importante vers le rétablissement de la confiance et l'amélioration des conditions de sécurité de part et d'autre. Ce serait également une étape importante d'un point de vue humanitaire, compte tenu de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Il faut espérer que l'accord conclu récemment par les factions palestiniennes se concrétisera prochainement et qu'une date sera fixée pour la tenue des élections dans l'ensemble des territoires palestiniens occupés. Nous appelons également toutes les factions palestiniennes à s'engager en faveur du processus de réconciliation interpalestinienne avant les élections.

Annexe VI

Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français et anglais]

Je remercie le Coordonnateur spécial pour son intervention.

Je souhaite moi aussi adresser mes condoléances aux proches de Saeb Erekat et au peuple palestinien et saluer l'engagement de cet avocat inlassable de la cause palestinienne et de cet ardent défenseur de la paix.

Nous sommes à un moment charnière pour le conflit israélo-palestinien. Il est plus urgent que jamais de relancer une dynamique de paix. Les paramètres du règlement sont connus : deux États, vivant en paix et en sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues sur la base des lignes de 1967, ayant tous deux Jérusalem pour capitale. Ils ont été définis dans le but d'apporter une paix juste et durable dans la région. Ils permettent de garantir la sécurité d'Israël et de répondre aux aspirations légitimes des Palestiniens, dans le respect du droit international.

Il appartient aujourd'hui aux parties de définir le cadre de leurs négociations afin de reprendre leurs discussions avec le soutien de la communauté internationale. La France est prête à œuvrer à la relance de ce processus en étroite coordination avec tous ses partenaires. Elle appelle à mettre un terme à toute mesure unilatérale remettant en cause la solution des deux États.

Nous sommes préoccupés par la multiplication des projets d'expansion des colonies et par le nombre record de démolitions de structures palestiniennes, y compris financées par l'Union européenne et ses États membres. Ces mesures interviennent après la signature des accords de normalisation entre Israël, Bahreïn, les Émirats arabes unis et le Soudan, qui pourraient permettre d'initier une dynamique positive pour le conflit israélo-palestinien.

La France a condamné les nouvelles annonces relatives à la construction de plus de 1 200 unités de logement dans la colonie israélienne de Giv'at Hamatos, à Jérusalem-Est. L'expansion de cette colonie porte atteinte à la viabilité d'un futur État palestinien, comme l'a rappelé à plusieurs reprises l'Union européenne. Elle a également condamné la démolition, le 3 novembre, par les autorités israéliennes, du village palestinien de Khirbet Homsa en Cisjordanie.

Nous appelons, une fois de plus, les autorités israéliennes à revenir sur leurs décisions en matière de colonisation ainsi qu'à surseoir à toute démolition, notamment du village de Khan el-Ahmar et de l'école de Ras al-Tin, conformément à ses obligations de Puissance occupante.

La suspension des projets d'annexion doit devenir permanente et ne doit pas être substituée par une annexion par la multiplication de faits accomplis sur le terrain qui serait l'équivalent d'une annexion de fait du territoire palestinien.

La France appelle les parties à créer des conditions propices à la reprise des discussions. C'est le sens des efforts continus du Ministre Le Drian, en lien avec ses homologues allemand, égyptien et jordanien. Restaurer la confiance suppose des engagements graduels de part et d'autre. Nous nous félicitons de l'annonce d'une reprise de la coordination entre Israéliens et Palestiniens, et en partie de la réaffirmation par Israël de son engagement en faveur des accords bilatéraux passés. Cette coopération peut permettre d'apporter une meilleure réponse à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Cela passe par une relance de la réconciliation inter-palestinienne. Il est important que les élections annoncées par le Président Abbas devant l'Assemblée générale en septembre (voir A/75/PV.10) ne fasse pas l'objet d'un nouveau report. Il faut que chacun prenne sa part pour faire avancer la paix. Les parties qui doivent faire preuve de courage sont l'Organisation des Nations Unies et ses organismes, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui doit être soutenu politiquement et financièrement, et chaque membre de la communauté internationale, qui doit apporter sa pierre à l'édifice.

Les membres peuvent compter sur la France pour contribuer sans relâche à cet effort collectif.

Annexe VII

Déclaration de M. Günter Sautter, Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer nos sincères condoléances à la suite du décès de Saeb Erekat. Il était un défenseur des droits et de l'autodétermination des Palestiniens ainsi qu'un fervent partisan d'un règlement pacifique du conflit avec Israël par la négociation. Nous appelons tous les dirigeants politiques en Israël et en Palestine à honorer l'héritage de Saeb Erekat en continuant de rechercher activement une solution pacifique et négociée prévoyant deux États.

Malheureusement, les derniers événements et les tendances négatives sur le terrain mettent en péril la perspective d'une solution négociée prévoyant deux États, fondée sur le droit international, les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et les paramètres convenus au niveau international. Ces événements consacrent de plus en plus une réalité à un État.

Nous nous disons à nouveau vivement préoccupés par la publication d'appels d'offres pour la construction de logements dans une toute nouvelle colonie à Jérusalem-Est, à savoir Giv'at Hamatos. Après la récente décision des autorités israéliennes d'autoriser la construction de plus de 4 900 logements en Cisjordanie occupée, il s'agit d'une nouvelle mesure contre-productive prise à un moment critique. Les activités de colonisation israéliennes dans les territoires palestiniens occupés demeurent illégales au regard du droit international. Elles compromettent gravement les perspectives de mettre fin à l'occupation et de créer un État palestinien viable et d'un seul tenant dans le cadre d'une solution négociée prévoyant deux États, avec Jérusalem comme future capitale des deux États. Comme nous l'avons souligné conjointement avec nos partenaires européens dans le cadre de nos nombreuses discussions avec le Gouvernement israélien, ces mesures portent également atteintes aux efforts pour rétablir la confiance entre Israéliens et Palestiniens, en vue de reprendre le dialogue. Nous appelons Israël à revenir sur ces décisions négatives et à cesser immédiatement toutes les activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, y compris dans les zones sensibles autour de Jérusalem-Est, telles que Giv'at Hamatos, Har Homa et la zone E1.

Nous sommes également préoccupés par la multiplication des saisies et des démolitions de structures palestiniennes en Cisjordanie occupée et à Jérusalem-Est. La démolition de logements appartenant à des Palestiniens dans le village de Khirbet Homsa el-Bqaiiaa, dans le nord de la vallée du Jourdain, qui a jeté à la rue 11 familles en pleine pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), est le dernier exemple en date d'une tendance préoccupante de confiscations et de démolitions observée depuis le début de l'année. Nous appelons Israël à respecter ses obligations découlant du droit international humanitaire dans les territoires palestiniens occupés, en particulier celles énoncées dans la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, et à mettre un terme à toutes ces démolitions.

La suspension des plans d'annexion de certaines parties des territoires palestiniens occupés doit devenir permanente. Nous soulignons à nouveau que nous ne reconnâtrons aucune modification aux frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties. En outre, nous rappelons à tous les États de faire une distinction, dans leurs échanges, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international, en particulier la résolution 2334 (2016).

L'Allemagne reste attachée à une solution négociée prévoyant deux États, avec deux États souverains, démocratiques et indépendants – Israël et la Palestine – vivant côte à côte en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des lignes du 4 juin 1967. C'est la seule option viable pour répondre aux aspirations légitimes des Palestiniens et des Israéliens à vivre dans la paix et la dignité avec des droits égaux. Et parvenir à un règlement juste, durable et global du conflit israélo-palestinien est également la seule voie pour instaurer durablement la paix, la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient.

Nous appelons donc les deux parties à s'abstenir de toute action unilatérale et à s'engager à nouveau à respecter les accords qu'elles ont signés. À cet égard, nous nous félicitons de l'annonce faite hier par l'Autorité palestinienne concernant la reprise de la coopération dans le respect de ces accords. Il s'agit d'une étape importante dans le renforcement de la confiance. Nous osons espérer qu'Israël prendra également des mesures pour souligner son attachement à la solution des deux États et aux accords signés, tout en exploitant la dynamique positive des accords de normalisation de ces dernières semaines.

En collaboration avec l'Égypte, la France et la Jordanie, nous poursuivrons nos efforts, et nous offrons notre appui actif en vue de faciliter la reprise de la coopération et d'un dialogue crédible ainsi que des négociations sérieuses, constructives et efficaces sur toutes les questions relatives au statut final.

Nous appelons de nouveau les deux parties à appliquer intégralement toutes les dispositions de la résolution 2334 (2016), en ce qui concerne non seulement les activités de colonisation mais aussi tous les actes de violence visant des civils, les actes de terrorisme, les attaques de colons, les destructions, les incitations à la violence, les actes de provocation et les discours incendiaires.

Qu'il me soit permis de réitérer la condamnation par l'Allemagne de toutes les attaques et menaces contre Israël par le Hamas et d'autres groupes terroristes, y compris les tirs répétés de roquettes de Gaza vers Israël.

La réconciliation intra-palestinienne et le regroupement de Gaza et de la Cisjordanie sous l'autorité d'un seul gouvernement démocratiquement élu restent essentiels pour parvenir à la solution des deux États. Nous espérons donc que des élections législatives et présidentielle auront lieu bientôt en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est et à Gaza. L'Union européenne est prête à apporter son appui à l'organisation d'élections, et nous appelons Israël à jouer son rôle.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est un acteur majeur de la stabilité dans les territoires palestiniens occupés. C'est pourquoi l'Allemagne est très préoccupée par l'important déficit de financement de l'UNRWA, qui s'élève à 70 millions de dollars, jusqu'à la fin de cette année. La réduction des salaires de 28 000 enseignants, médecins et infirmiers de l'UNRWA est imminente et entraînera une détresse supplémentaire parmi les réfugiés palestiniens. Nous invitons tous les pays à faire plus et en appelons à leur solidarité. L'Allemagne est le plus grand donateur de l'UNRWA, avec 200 millions de dollars pour la seule année 2020.

Annexe VIII

Déclaration de la Mission permanente de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial, Nickolay Mladenov, pour son exposé sur la situation actuelle dans le Territoire palestinien occupé.

Je saisis également cette occasion pour exprimer mes plus sincères condoléances à la suite du décès de Saeb Erekat, un négociateur tenace et une voix importante pour la cause palestinienne. C'est vraiment une grande perte, non seulement pour sa famille et le peuple palestinien, mais aussi pour la communauté internationale. Malheureusement, il n'aura pas vu la paix de son vivant. Notre travail consiste à veiller à ce qu'elle n'arrive pas trop tard pour des millions de Palestiniens. À ce sujet, je voudrais faire trois observations pertinentes.

Premièrement, nous devons continuer à ouvrir la voie vers la paix sur la base du consensus international. Il est important que la communauté internationale reste engagée non seulement dans un processus multilatéral crédible, mais aussi dans la protection du consensus international concernant la Palestine. L'Indonésie redit donc son appui à la convocation d'une conférence internationale sur la paix et à la reprise des pourparlers avec toutes les parties concernées sur le conflit israélo-palestinien. En outre, l'Indonésie réaffirme l'importance des pourparlers visant à renforcer l'unité intra-palestinienne, tout en soulignant l'unité des Palestiniens pour surmonter les défis auxquels leur cause est confrontée et pour créer un environnement propice à la réalisation d'une paix négociée.

Deuxièmement, l'expansion illégale des colonies doit cesser. Les autorités israéliennes ont multiplié les violations et fait preuve d'un mépris total du droit international au début du mois en approuvant une nouvelle expansion illégale d'une colonie. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, il s'agit de la plus importante dans le cadre de l'opération de déplacement forcé des Palestiniens depuis plus de quatre ans.

Bien qu'il ne soit pas nécessaire de le dire, ces colonies de peuplement sont illégales et en violation flagrante du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016). Malgré la promesse faite par Israël de suspendre l'annexion et d'ouvrir une nouvelle ère de paix et de développement dans la région, il est évident que, dans la pratique, son annexion rampante reste plus active que jamais, tout comme le traitement inhumain et dégradant auquel sont soumis les Palestiniens.

Nous continuons d'exhorter la communauté internationale à réaffirmer le caractère illégal des colonies de peuplement et à faire valoir les droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'accession au statut d'État, et à l'indépendance à l'intérieur des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale de l'État de Palestine.

Troisièmement, nous devons continuer de soutenir l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNWRA). Nous nous félicitons du renouvellement du mandat de l'Office et de l'appui sans équivoque de la communauté internationale à son important travail. En cette période difficile et éprouvante, l'UNRWA continue de travailler en première ligne de la crise, en fournissant des services d'éducation, de santé et d'aide sociale. Cependant, l'Office continue de faire face à une crise financière qui met en péril sa capacité de fournir des services et de l'aide à la région. L'Indonésie lance donc un

nouvel appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte son plein soutien au travail vital de l'UNRWA et qu'elle accompagne son engagement politique de contributions financières suffisantes et prévisibles.

Une fois de plus, nous discutons de la question palestinienne. Mais nous sommes ici pour en discuter en raison des violations continues des autorités israéliennes et de l'impunité systémique dont elles bénéficient. Le regretté Saeb Erekat a dit un jour que le droit international était le moyen civilisé d'atteindre nos objectifs, notre indépendance et notre liberté. Le droit international et les résolutions des organes de l'ONU sur le statut de la Palestine sont très clairs, et pourtant les autorités israéliennes continuent de les violer et de priver le peuple palestinien de logements, de droits et de dignité. Le Conseil de sécurité doit défendre les Palestiniens et le droit international.

Annexe IX**Déclaration de la Mission permanente du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je voudrais, à l'entame de mon propos, remercier M. Nickolay Mladenov pour son exposé détaillé sur la situation au Moyen-Orient.

Le Niger a suivi, avec grande préoccupation, les récents développements dans la région, notamment la démolition de structures et biens de la communauté palestinienne de Khirbet Homsa en Cisjordanie, perpétrée par les forces israéliennes. Au cours de cette opération à grande échelle, des logements, des abris pour animaux, des latrines et même des installations sanitaires n'ont pas été épargnés par les pelleteuses et bulldozers israéliens. Nous devons être interpellés par le sort cruel et traumatisant qu'est celui qui a été ainsi réservé à ces pauvres âmes, dont plusieurs enfants, à un moment où la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue de faire des victimes et pendant que l'hiver s'installe progressivement.

Le Niger déplore et condamne ces actes, du reste contre-productifs, au regard des efforts déployés dans le cadre du processus de paix israélo-palestinien, et incompatibles avec les obligations qui incombent à l'État d'Israël en vertu du droit international humanitaire. Ces démolitions et destructions de propriétés privées en territoire occupé violent les dispositions des résolutions pertinentes de l'ONU, y compris la résolution 2334 (2016). Le défaut de permis de construire, très souvent évoqué par les autorités israéliennes pour justifier ces opérations, ne saurait non plus convaincre dans la mesure où ces autorisations ne sont presque jamais délivrées aux Palestiniens qui en font la demande.

C'est pourquoi, nous appelons la communauté internationale et le Conseil de sécurité en particulier, à ne pas fermer les yeux sur la menace que représente la politique israélienne dans les territoires palestiniens occupés. Les démolitions de structures palestiniennes et les expropriations doivent cesser, tout comme d'ailleurs la colonisation érigée en système d'administration de ces territoires.

Nous appelons Israël à respecter les principes du droit international et à s'abstenir de toute mesure contraire pouvant nous éloigner de la perspective d'une reprise des pourparlers de paix en vue d'une solution négociée prévoyant deux États, telle que soutenue par la communauté internationale. À cet égard, le vent de normalisation des relations entre Israël et ses voisins arabes de ces derniers mois, et l'annonce faite par l'autorité Palestinienne, hier, de son intention de reprendre la coopération civile et sécuritaire avec Israël doivent servir de tremplin pour une revitalisation des pourparlers de paix pour une solution juste et équitable de la crise.

Ma délégation voudrait exprimer sa grande préoccupation face à la détérioration de la situation humanitaire dans la bande de Gaza, notamment à cause de la pandémie de COVID-19 et des restrictions imposées par les autorités israéliennes. Depuis les premiers cas de transmission communautaire enregistrés en août dernier, la propagation du virus à Gaza n'a cessé de s'aggraver, atteignant à ce jour des milliers de cas actifs, que le système de santé, souffrant d'un manque de personnel et d'équipements médicaux, peine à absorber. Bien avant la pandémie, la situation des habitants de Gaza était des plus préoccupantes, notamment à cause des facteurs tels que l'extrême pauvreté, l'insécurité alimentaire, la surpopulation, le taux de chômage élevé, les restrictions sur les importations d'essence imposées par les autorités israéliennes, la précarité du système de santé et le maintien du blocus de la bande de Gaza, qui dure depuis 13 ans. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies

pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient doit disposer des moyens lui permettant de poursuivre la fourniture des services vitaux aux milliers de familles palestiniennes dans le besoin, surtout en ces temps de pandémie de COVID-19.

Pour conclure, le Niger salue les efforts inlassables de Nickolay Mladenov et réaffirme son plein engagement à soutenir les efforts de la communauté internationale en vue d'un règlement rapide du conflit israélo-palestinien, qui a un impact certain sur la paix, la stabilité et la sécurité de l'ensemble du Moyen-Orient.

Annexe X**Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

Nous tenons tout d'abord à présenter nos sincères condoléances à la famille, ainsi qu'aux dirigeants et au peuple palestiniens endeuillés par le décès du Secrétaire général de l'Organisation de libération de la Palestine, Saeb Erekat. Nous nous souviendrons de sa contribution personnelle aux efforts pour trouver une solution juste à la question palestinienne conformément au cadre juridique international établi, notamment les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Nous remercions le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov de son exposé.

La Russie adhère au principe éprouvé selon lequel la stabilisation globale de la situation au Moyen-Orient est impossible sans une solution durable à la question palestinienne. Nous entretenons des relations constructives et amicales avec tous les États de la région, c'est pourquoi nous estimons que l'amélioration des relations arabo-israéliennes est bénéfique en soi.

Toutefois, nous partons du principe qu'un règlement juste de la question palestinienne fondé sur le cadre juridique international approuvé par l'ONU, notamment les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, l'Initiative de paix arabe et le principe fondamental de deux États, doit être une composante intrinsèque de toute solution. Ce cadre prévoit la création d'un État palestinien indépendant, souverain et d'un seul tenant, dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, qui vive en paix avec Israël.

Toute la gamme des questions relatives au statut final doit être réglée par des négociations directes entre Palestiniens et Israéliens. La communauté internationale doit axer ses efforts sur la reprise du processus de négociation. Le Président Mahmoud Abbas a réaffirmé sa volonté de mener un dialogue sous les auspices du Quatuor pour le Moyen-Orient composé de médiateurs internationaux. Nous appelons nos partenaires du Quatuor – l'ONU, l'Union européenne et les États-Unis – à intensifier leur coopération à cette fin. Nous sommes prêts à dialoguer avec les principaux acteurs régionaux. Nous sommes convaincus que des mesures unilatérales ne seront jamais porteuses d'avancées et qu'il demeure indispensable de déployer des efforts conjoints et de tirer pleinement parti du potentiel de la diplomatie collective.

Nous estimons que la reprise des contacts entre les parties palestinienne et israélienne est un premier pas vers la reprise du dialogue entre Palestiniens et Israéliens. Nous nous félicitons de cette décision prise par les dirigeants palestiniens, qui vise sans aucun doute à soutenir les efforts déployés pour redresser la situation socioéconomique difficile dans les territoires palestiniens et à renforcer la réponse commune à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ainsi qu'à promouvoir la coopération dans le domaine de la sécurité. Nous appelons les deux parties à respecter les obligations qui leur incombent au titre des accords antérieurs.

Afin de garantir la mise en œuvre de ces accords, les deux parties doivent s'abstenir de toute rhétorique ou action agressive ou provocatrice. Comme le Coordonnateur spécial nous en a informés, les autorités israéliennes ont lancé le 15 novembre dernier une procédure d'appel d'offres en vue de construire plus de 1 000 logements à Jérusalem-Est. Nous sommes préoccupés par cette décision, qui va à l'encontre du cadre juridique international établi pour régler la situation au Moyen-Orient. La construction d'un nouveau bloc de colonies dans la région de Giv'at Hamatos détacherait Jérusalem-Est de Bethléem et violerait la continuité territoriale de l'État palestinien, telle que prévue par les résolutions des organes de l'ONU.

Nous réaffirmons notre position de principe concernant le caractère illégal des colonies israéliennes implantées en Cisjordanie. Nous appelons à la cessation des activités de peuplement et de la politique de démolition des biens palestiniens. Les plans d'annexion doivent également être définitivement écartés. Dans le même temps, nous condamnons toute violence, y compris les tirs de missiles, contre le territoire israélien. Ces agissements doivent cesser. Il est également urgent de travailler à l'unisson afin de contrer la menace terroriste.

La tâche consistant à restaurer l'unité palestinienne revêt toujours une grande importance. Nous poursuivrons nos efforts sur ce front et continuerons à aider nos collègues égyptiens.

Des mesures internationales énergiques sont nécessaires pour améliorer la situation humanitaire désastreuse à Gaza. Nous sommes vivement préoccupés par la réduction du financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Le travail de l'UNRWA comporte une dimension à la fois humanitaire et politique et contribue de manière importante à la stabilisation de la situation dans les territoires palestiniens et dans toute la région du Moyen-Orient. La Russie continuera à soutenir l'UNRWA et appelle la communauté internationale à faire de même.

Annexe XI

Déclaration de M^{me} Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens tout d'abord à remercier M. Mladenov de son exposé éclairant.

Au nom du Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines, je présente mes sincères condoléances à la famille du regretté Saeb Erekat, Secrétaire général de l'Organisation de libération de la Palestine et négociateur en chef palestinien pour le processus de paix au Moyen-Orient. On se souviendra de Saeb Erekat pour ses contributions majeures et ses efforts inlassables visant à défendre la juste cause palestinienne. À cet égard, nous nous tenons également solidaires aux côtés du Président Abbas et du peuple palestinien, qui pleurent cette grande perte.

En ce moment de tristesse, le coût humain de la maladie à coronavirus (COVID-19) vient se rappeler à nous. Même si nous sommes aux prises avec les coûts socioéconomiques et politiques toujours plus élevés de la pandémie, nous ne devons ménager aucun effort pour sauver des vies. C'est pourquoi nous sommes préoccupés par l'aggravation de la situation humanitaire en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, où l'instabilité persistante crée un terrain fertile pour une transmission accrue du virus mortel. Nous jugeons toutefois encourageante l'annonce récente de l'Autorité palestinienne, qui entend reprendre sa coopération sur les questions civiles et de sécurité avec Israël. Il s'agit effectivement d'un pas positif, et nous encourageons le développement de la coopération entre les deux parties pour aider à contenir la propagation de la COVID-19.

Malgré les appels internationaux répétés à la cessation de toutes les activités de peuplement, Israël continue de planifier méthodiquement la construction de colonies et de lancer des appels d'offres à cet effet, tout en agrandissant celles qui existent déjà. Tout récemment, l'organisation non gouvernementale La paix maintenant a signalé que l'Autorité foncière israélienne avait annoncé l'ouverture d'appels d'offres concernant la construction de plus de 1 200 unités de logement dans la colonie de Giv'at Hamatos. En plus de constituer de graves violations du droit international et de nombreuses résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016), la construction et l'expansion des colonies contreviennent directement à l'article 49 de la quatrième Convention de Genève de 1949. Les colonies en Cisjordanie et à Jérusalem-Est restent un obstacle sérieux à la paix, et nous appelons donc Israël à cesser toute construction et à démanteler les colonies existantes.

En outre, nous restons profondément préoccupés par la séparation politique, physique et socioéconomique entre Gaza et la Cisjordanie, qui reste un autre obstacle majeur à l'avancement des perspectives de paix. Ma délégation réitère aujourd'hui l'appel lancé à Israël en faveur de la levée du blocus de Gaza.

Pour parvenir à la paix et à la sécurité, il n'y a pas de meilleure option que le dialogue. C'est pourquoi nous réitérons l'appel du Président Abbas à la tenue d'une conférence internationale en 2021 sous les auspices de l'ONU et du Quatuor pour le Moyen-Orient. Nous demandons instamment aux parties concernées de faire tout leur possible pour que cette conférence internationale ait lieu rapidement.

Je voudrais maintenant aborder les besoins des réfugiés palestiniens, dont beaucoup se trouvent en Syrie, au Liban et en Jordanie, ainsi qu'en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. En cette période critique où les besoins des réfugiés palestiniens augmentent, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a besoin d'un appui international pour combler

son déficit financier. Nous demandons instamment aux États donateurs de parer à l'important manque de financement en apportant des fonds supplémentaires au budget de l'Office.

Je voudrais conclure en réaffirmant la nécessité pour le Conseil de sécurité de parler d'une seule voix sur les questions concernant la Palestine et d'avancer résolument vers une solution juste et durable qui permettra à l'État palestinien de vivre côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, à l'intérieur des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale.

Annexe XII

Déclaration de M. Jerry Matjila, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens tout d'abord à exprimer ma plus profonde tristesse à la suite du décès de Saeb Erekat. Le peuple sud-africain présente ses sincères condoléances à sa famille et à tout le peuple palestinien. Ce sont des personnes de son calibre et de sa stature qui sont nécessaires dans les deux camps si l'on veut trouver une solution pacifique et durable à ce conflit.

Je remercie également le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé sur les réalités sur le terrain dans le Territoire palestinien occupé. Je voudrais saisir cette occasion pour saluer le travail que lui et son Bureau accomplissent pour contribuer au règlement de ce conflit.

Je tiens par ailleurs à dire que l'Afrique du Sud condamne les nombreuses actions illégales auxquelles Israël continue de se livrer. Le 3 novembre, le Gouvernement israélien a procédé à sa plus grande opération de démolition de biens palestiniens depuis 10 ans. Les autorités israéliennes ont détruit le village bédouin de Khirbet Homsa, dans la vallée du Jourdain. Elles ont détruit 76 structures, y compris des maisons, des abris pour animaux, des entrepôts, des installations sanitaires et des panneaux solaires, laissant 74 personnes, dont 41 enfants, sans abri et exposées aux intempéries.

Rien qu'en 2020, les actions illégales d'Israël ont mis 869 personnes à la rue et détruit 689 structures. En outre, la destruction des terres agricoles et cultivables se poursuit, ce qui affecte gravement la capacité des Palestiniens de disposer d'une source fiable de nourriture et de générer de précieux revenus. La destruction généralisée de biens, y compris de terres arables, et le transfert forcé de personnes protégées dans un territoire occupé constituent des violations graves de la quatrième Convention de Genève, dont nous sommes tous signataires.

Ces actions sont contraires aux résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016), et, dans le contexte actuel, sont tout simplement inhumaines, en particulier à la lumière de la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19) qui sévit actuellement.

Outre les activités de démolition illégales par Israël, les activités de colonisation illégales se poursuivent en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Au cours du week-end, les autorités israéliennes ont approuvé un appel d'offres pour plus de 1 200 unités de logement à Giv'at Hamatos, à Jérusalem-Est, en plus des colonies précédemment approuvées en Cisjordanie. Toutes ces colonies illégales compromettent gravement les perspectives d'un État palestinien d'un seul tenant et toute possibilité de paix durable.

L'Afrique du Sud souhaite une fois de plus rappeler à Israël et aux membres du Conseil que ces activités de colonisation sont illégales au regard du droit international et en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2334 (2016).

La combinaison des actions illégales d'Israël, à savoir la poursuite des démolitions, y compris de structures financées par des donateurs, et les activités de colonisation, contribue aux projets illégaux d'annexion de facto par Israël. Bien qu'Israël et ses alliés ne parlent pas d'annexion, les exemples que nous avons entendus aujourd'hui et à de nombreuses reprises auparavant dans cette salle indiquent que l'annexion de facto se poursuit.

Comme nous l'avons déjà fait, l'Afrique du Sud appelle le Conseil de sécurité à faire répondre Israël de ses actions illégales, qui contreviennent aux résolutions du Conseil ainsi qu'au droit international. Si de tels faits se produisaient concernant n'importe quelle autre question à l'ordre du jour du Conseil, nous n'hésiterions pas à prendre des mesures. La politique de deux poids, deux mesures pratiquée par le Conseil ne fait que saper sa crédibilité et sa capacité de s'acquitter pleinement de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'Afrique du Sud partage les vives préoccupations de M. Philippe Lazzarini, Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), concernant la situation financière de l'Office. L'UNRWA est un prestataire de services essentiels pour les réfugiés palestiniens dans toute la région du Moyen-Orient. Les programmes de l'UNRWA en matière de santé, d'éducation, de protection, de services sociaux et d'aide humanitaire sont vitaux pour des millions de Palestiniens déplacés. La situation financière désastreuse de l'UNRWA compromet également sa capacité de payer intégralement les salaires de 28 000 employés en Cisjordanie, à Jérusalem-Est, à Gaza, au Liban et en Jordanie.

Cette situation intervient au moment où la pandémie de COVID-19 se propage au Moyen-Orient, y compris dans les camps de réfugiés palestiniens. Nombre de ces réfugiés ne peuvent compter que sur l'aide de l'UNRWA. L'Afrique du Sud appelle donc la communauté internationale à soutenir les efforts de l'UNRWA pour fournir une aide humanitaire indispensable aux réfugiés palestiniens.

La seule façon de parvenir à une solution viable au conflit au Moyen-Orient est que les parties tiennent des pourparlers directs, sur un pied d'égalité et sur la base de paramètres convenus au niveau international qui tiennent compte des besoins et des aspirations du peuple palestinien. Aucun plan ni aucune initiative de paix ne sera d'une quelconque utilité ou n'aura la moindre chance de réussir si toutes les parties au conflit ne prennent pas part aux pourparlers dès le départ et en tant que partenaires égaux. Les conflits ne peuvent être réglés que lorsque chaque partie est considérée comme un élément de la solution future, et non comme un adversaire ou un allié potentiel.

En conclusion, aucun plan de paix viable ne doit permettre que l'État palestinien ne devienne une entité dépourvue de toute souveraineté, continuité territoriale et viabilité économique. À cet égard, toute solution doit donc être fondée sur un règlement juste assorti de dispositions justes. Elle doit être basée sur les droits et faciliter l'égalité pour tous ceux qui ont le droit de vivre dans les territoires d'Israël et de la Palestine, ainsi que l'égalité souveraine entre les États.

Annexe XIII

Déclaration de la Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Je remercie M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé très utile et des efforts qu'il continue de déployer.

Je voudrais tout d'abord me joindre à ceux qui m'ont précédé pour rendre hommage à la mémoire du combattant et leader palestinien, Saeb Erekat, Secrétaire général du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, membre du comité central du Fatah et négociateur palestinien en chef.

À l'instar de ceux de toute une génération de combattants et de militants qui ont cru à la paix, les efforts et la détermination du regretté Saeb Erakat n'auront pas, de son vivant, été couronnés par la fin de l'occupation ni par la création d'un État palestinien indépendant. La question reste de savoir combien de temps le triste sort du peuple palestinien va perdurer : quand la justice, la sécurité et la stabilité auront-elles gain de cause dans la région ?

La réponse est claire pour tout le monde. Elle réside dans la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité et dans la concrétisation de la vision prévoyant deux États, fondée sur des paramètres convenus au niveau international et sur les accords obtenus entre les deux parties. Voilà comment on peut mettre fin à l'occupation, établir un État palestinien indépendant et souverain le long des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et trouver un règlement juste et durable aux questions relatives au statut final.

La communauté internationale s'est ralliée à la juste cause palestinienne. Elle a exigé que le peuple palestinien puisse exercer ses droits légitimes et inaliénables et que les autorités d'occupation mettent fin à leurs pratiques répressives et à leurs politiques expansionnistes et racistes qui enfreignent le droit international. Malheureusement, la réalité reflète le camouflet infligé à la communauté internationale et au Conseil de sécurité par la Puissance occupante, ainsi que son mépris des conventions internationales et des résolutions de l'ONU, auquel ne s'oppose pas la moindre forme de responsabilisation ou de sanctions.

Rien ne saurait mieux attester de cette situation que le nombre record de logements prévus dans les projets israéliens de colonisation de la Cisjordanie pour 2020, qui traduit une stratégie systématique visant à faire des plans d'annexion israéliens un fait accompli menaçant l'intégrité du territoire palestinien. Face à cette situation dangereuse, la Tunisie renouvelle sa condamnation de la politique coloniale menée par Israël, son rejet absolu des plans d'annexion et son insistance pour que ceux-ci soient abandonnés une fois pour toutes. Mon pays souligne également qu'il faut que le Conseil de sécurité prenne ses responsabilités à cet égard, et veille notamment au respect de ses résolutions pertinentes, dont la plus récente est la résolution 2334 (2016).

La Tunisie met en garde sur le fait que la persistance de certaines pratiques – provocations, démolitions de domiciles et d'écoles, sanctions économiques et les civils non armés qui sont pris pour cible – ne fera qu'aviver le sentiment de désespoir et d'injustice et intensifier les tensions et les pressions. Mon pays renouvelle son appel à protéger la population civile palestinienne conformément aux principes du droit international, en application de la résolution ES-10/20, adoptée par l'Assemblée générale en 2018. En outre, la Tunisie se félicite de l'appel lancé

le 5 novembre par plusieurs organismes des Nations Unies et autres organisations internationales pour que les agriculteurs palestiniens soient protégés face aux colons israéliens – qui, outre des violences physiques, s'en prennent à leurs fermes et leurs cultures –, et pour que les auteurs de ces actes aient à en répondre devant la justice.

Dans le même temps, face à l'ampleur des souffrances endurées par les citoyens palestiniens dans la bande de Gaza du fait de la poursuite d'un siège injuste et de la politique de châtement collectif menée par les autorités d'occupation à l'encontre de quelque 2 millions de Palestiniens, nous appelons la communauté internationale et les acteurs concernés à tout faire pour mettre fin au siège imposé dans la bande de Gaza depuis environ 14 ans et pour faire cesser les souffrances humanitaires, que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) n'a fait qu'amplifier. À cet égard, nous saluons les efforts extraordinaires déployés par les travailleurs humanitaires et de la santé face à la pandémie, et appelons la communauté internationale à agir pour combler le grave déficit budgétaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, afin qu'il ne soit pas forcé d'interrompre ses activités vitales.

Alors que nous commémorons le trente-deuxième anniversaire de la proclamation de l'État de Palestine, la Tunisie réaffirme sa totale conviction dans la justesse de la cause palestinienne. Nous exprimons à nouveau notre admiration pour les sacrifices du peuple palestinien et notre appui indéfectible et fondé sur les principes aux droits inaliénables et imprescriptibles de ce dernier – et, avant tout, à son droit de créer un État indépendant ayant Jérusalem pour capitale.

La communauté internationale a une fois de plus fait la preuve de son attachement à la juste cause palestinienne en adoptant un ensemble de résolutions sur la Palestine à la clôture des travaux de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale. Elle doit maintenant concrétiser ses efforts énergiques de ces derniers mois en redynamisant le processus de paix et en engageant des négociations sérieuses et crédibles entre les deux parties au conflit israélo-palestinien. À cet égard, la Tunisie appuie les efforts en faveur de l'initiative du Président palestinien Mahmoud Abbas visant à convoquer une grande conférence internationale, à laquelle assisteraient toutes les parties concernées pour relancer le processus de paix sur la base du droit international, de la légitimité internationale et des paramètres convenus. Mon pays se redit prêt à contribuer à toute tentative constructive qui viserait à mettre fin à l'occupation et à restituer au peuple palestinien l'intégralité de ses droits légaux.

Nous soulignons une fois de plus que l'inclusion de la partie palestinienne dans tous les efforts ou initiatives cherchant à régler la question palestinienne est un préalable indispensable pour trouver une solution juste et durable à ce problème crucial.

Par ailleurs, nous nous félicitons à nouveau des efforts sincères déployés par nos frères en Palestine à l'appui de la réconciliation nationale, que nous estimons être une étape indispensable pour resserrer les rangs en interne et contribuer à la matérialisation du règlement souhaité, conformément à la solution des deux États.

Annexe 14**Déclaration de M. Jonathan Allen, Représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé.

Comme d'autres orateurs avant moi, je voudrais commencer par m'attarder sur la disparition tragique de Saeb Erekat. Je rejoins le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères de mon pays pour présenter nos condoléances à sa famille, au Président Abbas et au peuple palestinien. Saeb Erekat a consacré sa vie au dialogue, aux droits des Palestiniens et à la promotion de la cause de la paix. Il sera vivement regretté.

C'est pour faire honneur à ce qu'il nous a légué que nous devons renouveler notre engagement à agir par la voie du dialogue, à instaurer la confiance et la coopération et à éviter les mesures unilatérales et incendiaires qui vont à l'encontre de la cause de la paix.

Comme nous l'avons clairement indiqué à maintes reprises au Conseil de sécurité, le Royaume-Uni est opposé à l'annexion et se félicite qu'elle ait été suspendue. Tout autre action unilatérale, quelle qu'elle soit, qui serait susceptible de mettre en péril la viabilité physique d'un futur État palestinien serait tout aussi inacceptable. Le Royaume-Uni condamne le fait que le Gouvernement israélien a publié des appels d'offres concernant la construction de logement dans la colonie de Giv'at Hamatos, à Jérusalem-Est, zone de Cisjordanie extrêmement sensible. Ces colonies, illégales au regard du droit international, continuent de faire obstacle à la paix et de menacer la solution des deux États.

De plus, le Royaume-Uni se dit vivement préoccupé après la démolition de Homsa el-Bqaiiaa par les autorités israéliennes le 3 novembre. Cette mesure a entraîné le déplacement de Palestiniens vulnérables, dont 41 enfants, ainsi que des souffrances inutiles. L'année 2020 a vu le plus grand nombre de démolitions de maisons et de structures palestiniennes depuis 2016. Le Royaume-Uni appelle le Gouvernement israélien à abandonner cette politique et à donner aux Palestiniens des directives claires et transparentes qui leur permettront d'obtenir des permis de construire dans la zone C de la Cisjordanie. Hormis les cas absolument exceptionnels, les démolitions constituent une violation du droit international humanitaire.

Le Royaume-Uni reste profondément préoccupé par la situation à Gaza, en particulier en cette période de pandémie. Nous continuons d'exhorter les parties à s'attacher en priorité à progresser sur la voie d'une solution durable pour Gaza et à prendre les mesures concrètes qui s'imposent pour assurer sa reconstruction et son relèvement économique. Nous encourageons les acteurs à présenter des propositions viables à long terme pour venir à bout de la menace que le Hamas, le Jihad islamique palestinien et d'autres militants de Gaza font peser sur la sécurité d'Israël. Nous continuons d'appeler le Hamas et les autres groupes terroristes à mettre fin une fois pour toutes aux incitations et aux tirs de roquettes en direction d'Israël.

Nous prenons note de l'appel urgent lancé par le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en faveur d'un financement supplémentaire de l'Office ce mois, faute de quoi les écoles devront fermer dès le début du mois de décembre. Nous appelons en particulier les États qui ont considérablement réduit leur contribution ces dernières années à aider l'UNRWA sans délai. Je signale que cette année, le Royaume-Uni a donné plus de 65 millions de dollars, soit la même somme que les années précédentes. Nous comprenons ceux qui affirment que l'UNRWA

doit faire davantage pour se doter d'une assiette financière sûre et durable, mais cela ne sera pas possible d'ici au 1^{er} décembre, date butoir à laquelle les fonds seront nécessaires pour éviter d'aggraver inutilement les souffrances des réfugiés.

Cette semaine a vu la première visite d'un ministre du Royaume de Bahreïn en Israël, un déplacement historique. Les accords de normalisation prouvent que le monde arabe et Israël peuvent suivre une voie positive loin de l'hostilité, propre à mener à l'instauration d'une région plus pacifique et plus prospère.

Dans une perspective de dialogue, mon gouvernement se félicite donc des indications selon lesquelles l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien entendent renouer leur coopération et respecter les accords signés. Une coopération totale sur les questions financières, de sécurité et de santé fait passer les besoins et la sécurité des Israéliens et des Palestiniens en premier. C'est là un exemple du dialogue et des compromis que nous appelons de nos vœux et qui seront indispensables pour progresser concrètement vers la solution des deux États. Les deux camps doivent maintenant tirer parti de cette dynamique positive et faire la preuve, par leurs actions sur le terrain, de leur attachement aux accords bilatéraux.

Il y a 73 ans ce mois-ci, l'Organisation des Nations Unies décidait du partage de la Palestine. Des progrès lents et douloureux ont depuis été réalisés vers une partition acceptée par tous – une solution à deux États. Alors que la région avance à grands pas vers le dialogue, il est également temps que les parties au conflit israélo-palestinien cessent de démanteler la paix et commencent à la reconstruire.

Annexe XV**Déclaration de M^{me} Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé aujourd'hui. Nous lui sommes reconnaissants des efforts qu'il déploie pour tenir le Conseil informé des derniers faits nouveaux sur le terrain.

Nous présentons également nos sincères condoléances au peuple palestinien et à l'Ambassadeur Mansour à la suite du décès de Saeb Erekat. Qu'il repose en paix, que la région continue d'évoluer vers des jours plus paisibles, et que les Palestiniens et les Israéliens reprennent bientôt des pourparlers de paix attendus depuis longtemps. Dans ce but, nous nous félicitons de l'annonce récente de l'Autorité palestinienne de reprendre la coopération en matière de sécurité avec Israël et de recommencer à accepter des recettes fiscales.

Les Accords d'Abraham ont rendu la paix d'autant plus possible. Chaque jour, nous pouvons le voir, ces accords portent leurs fruits. Il n'est pas exagéré de dire que ces accords ont déclenché une vague d'interactions commerciales, éducatives et culturelles au Moyen-Orient qui sont sans précédent dans l'histoire récente.

Les entrepreneurs des pays signataires de ces accords développent déjà des partenariats, notamment pour lancer des initiatives innovantes dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture. Au début du mois, le premier vol en provenance d'Israël et à destination de Doubaï a transporté des Israéliens arabes et juifs, ouvrant un nouveau chapitre pour le tourisme et la diplomatie citoyenne.

Israël et Bahreïn finalisent également des accords dans le domaine de l'aviation pour permettre des vols réguliers entre ces deux nations à partir de janvier. Et aujourd'hui même, le premier vol commercial bahreïnien a atterri en Israël, transportant des hauts fonctionnaires qui travailleront avec Israël pour approfondir leur coopération, notamment par l'ouverture réciproque d'ambassades d'ici à la fin de l'année.

En outre, Israël et le Soudan continuent de progresser dans la mise en œuvre de diverses initiatives et partenariats économiques, et ont récemment indiqué qu'ils commenceraient à coopérer dans les domaines de l'agriculture, de l'eau et de la lutte commune contre la maladie à coronavirus (COVID-19). Ces évolutions positives, et d'autres, sont le fruit de la diplomatie audacieuse du Président Trump et d'une volonté réelle dans la région de transformer l'hostilité en paix.

Il y a 43 ans, le Président égyptien Anouar el-Sadate devenait le premier dirigeant arabe à effectuer une visite officielle en Israël. Cette démarche courageuse et son héritage nous rappellent les dividendes considérables qui découlent de la paix. Il est clair que les Accords d'Abraham ont créé un véritable élan, et j'espère sincèrement que les Palestiniens saisiront cette opportunité. La vision américaine de la paix fournit un cadre flexible pour les négociations. Ses recommandations ne sont pas gravées dans la pierre. Ses résultats ne sont pas fixes. C'est une invitation à reprendre le chemin de la paix. Elle est ancrée dans la bonne foi, les bonnes intentions et la réalité. Il y a deux places à cette table.

Nous mettons rapidement derrière nous des décennies d'échec diplomatique. Il est grand temps que ces réunions mensuelles soient redéfinies, que la rhétorique contre-productive qui ne sert qu'à perpétuer le conflit israélo-palestinien soit abandonnée et que les États Membres encouragent les parties à entamer des négociations réalistes et directes afin de résoudre leurs différends.

La réunion d'aujourd'hui et les futures réunions mensuelles seraient plus utiles à la région si l'accent était mis sur les graves menaces qui touchent des millions de personnes. La crise économique et politique au Liban a plongé une grande partie de sa population dans la pauvreté, sans aucune perspective de progrès tant que l'Iran continuera de parrainer l'organisation terroriste Hezbollah.

Des millions de réfugiés et de déplacés syriens vont devoir faire face aux durs mois d'hiver qui approchent, et d'innombrables enfants yéménites souffrent de malnutrition parce que les rebelles houthistes entravent l'acheminement de l'aide dont ils ont un besoin urgent. Ces catastrophes humanitaires et ces conflits devraient être au centre de nos préoccupations lors de réunions comme celle-ci.

Je demande instamment un appui aux efforts que font les Palestiniens et les Israéliens pour régler leur différend qui dure depuis des décennies en les encourageant à prendre ces importantes mesures. Mettons vraiment à profit ces réunions mensuelles.

Annexe XVI

Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour son exposé.

Le Viet Nam souhaite exprimer ses condoléances au Gouvernement et au peuple palestiniens à la suite du décès de Saeb Erekat, négociateur en chef palestinien et Secrétaire général du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine. Nous saluons sa contribution à la lutte pour l'indépendance du peuple palestinien et à la recherche d'une solution juste et durable pour le processus de paix au Moyen-Orient.

Nous nous félicitons de la récente déclaration de l'Autorité palestinienne selon laquelle elle serait disposée à reprendre les négociations avec le Gouvernement israélien sur la base des résolutions des organes de l'ONU et du droit international. Le Viet Nam espère que les négociations, longtemps bloquées, reprendront bientôt. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble devraient créer toutes les conditions favorables au succès des négociations. Nous sommes encouragés par le récent relâchement des tensions entre les pays de la région, ainsi que par les mesures et initiatives propices à la promotion de la paix et de la sécurité régionales.

Nous nous félicitons également de toutes les initiatives de coopération internationale susceptibles de contribuer à une solution juste, durable et viable au processus de paix au Moyen-Orient sur la base du droit international et des résolutions pertinentes des organes de l'ONU. À cet égard, nous prenons note de la réponse du Secrétaire général à l'appel lancé par le Président Mahmoud Abbas en faveur d'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient et nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec lui sur cette question.

Tout en nous félicitant de la récente dynamique positive dans la région, nous sommes préoccupés par la poursuite des violences dans de nombreux endroits, qui fait des victimes civiles et creuse le fossé qui sépare les parties. L'expansion continue des colonies en Cisjordanie et les démolitions de maisons palestiniennes par Israël restent un obstacle majeur à la recherche d'une solution durable et viable. Récemment, le nombre élevé de démolitions de structures palestiniennes en Cisjordanie a été particulièrement inquiétant. Ces actes violent le droit international et affaiblissent les perspectives de réalisation de la solution des deux États.

C'est pourquoi nous appelons les parties à s'abstenir de prendre des mesures et de faire des déclarations qui pourraient compliquer la situation et rendre la négociation et le dialogue plus difficiles. Tous les actes de violence et la rhétorique hostile doivent cesser.

Nous restons préoccupés par la grave situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de l'aggravation de la récession économique. Nous réitérons notre appel à la levée du blocus de Gaza afin de garantir l'accès aux services de base et à l'aide humanitaire. Nous demandons également la fin des restrictions, des attaques et des intimidations visant les agriculteurs palestiniens pendant la saison de la récolte des olives. Ces actes demeurent une source majeure de violence et exercent une pression accrue sur les défis économiques des Palestiniens. Nous espérons également que les deux parties pourront parvenir à un accord pour résoudre la question de la retenue des recettes fiscales face aux crises humanitaire et financière.

À cet égard, nous voudrions saluer le rôle des organismes, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), pour soulager la détresse du peuple palestinien. Compte tenu des déficits financiers persistants de l'Office, nous demandons instamment à la communauté internationale de fournir à l'UNRWA les fonds nécessaires pour assurer la continuité de ses opérations indispensables.

Pour conclure, nous voudrions réaffirmer notre solidarité et notre appui constant à la juste lutte du peuple palestinien pour ses droits inaliénables, ainsi qu'à la solution des deux États pour la création d'un État de Palestine indépendant, coexistant en paix avec l'État d'Israël sur la base des frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale.
